



## **PROCES VERBAL DU BUREAU DE L'AREOS REUNION DU 05 FEVRIER 2013**

**Etaient présent(e)s :** M. SALE, V. FERRAT, S. DEFRENE, A. GROUT, A. DAVOULT, S. RENAUD, A. LABOULAISS, A PETIT, F DUBOSC

**Excusé(e)s :** S. BLONDEL, C LOJOU

### **1. CONTRAT ANSAMBLE ( FIN DU CONTRAT LE 31/05/13)**

La question qui se pose est de savoir si nous dépendons de la procédure de marché public, concernant le contrat de restauration, ou de la simple mise en concurrence.

En réponse à nos questions, le pôle marché de l'UCANSS confirme qu'une simple mise en concurrence suffit

Le contrat actuel stipule qu'en cas de fermeture définitive du restaurant et de non possibilité par le prestataire d'affecter son personnel sur un autre site, l'Areos serait contrainte de rembourser à Ansamble les indemnités de licenciement versées aux salariés.

La question sur ce point va être posée au service « droit social » de l'UCANSS.

Concomitamment à la préparation d'un avenant avec Ansamble, l'Areos décide de prendre contacte avec différentes sociétés de restauration pour mise en concurrence.

### **2. RENDU DE MONNAIE**

A la demande des clients lors du sondage effectué en 2012 et conformément au contrat signé avec Ansamble, le rendu de monnaie pourra être fait **uniquement** dans le cas de clôture de carte en caisse ( art 10 page 13 – Mandat d'encaissement ).  
Un rappel par affiche sera effectué au restaurant.

### **3. APPROVISIONNEMENT DE BADGE**

L'Areos rappelle que les clients doivent alimenter régulièrement leur badge afin d'éviter les soldes débiteurs et une longue attente à la caisse.

### **4. ABUS CONSTATES**

L'Areos rappelle au personnel d'Ansamble que les légumes et féculents sont servis à volonté à raison d'une assiette par plateau. De plus, ils doivent être consommés sur place.

### **5. DIFFUSION DES ANALYSES BACTERIOLOGIQUES**

Conformément au contrat signé avec Ansamble (page 23 article 2.2.2) et sur rappel de l'Areos, les résultats d'analyses doivent être remis obligatoirement et régulièrement à l'association.

Au vu des observations non satisfaisantes du dernier audit réclamé et communiqué aux membres de l'Areos,

~~Assilem est donc impératif qu'Ansamble diffuse les comptes rendus pour le suivi des normes d'hygiène . Sociaux~~  
222, Boulevard de Strasbourg 76600 Le Havre Tél : 02 35 19 41 22  
N°Siret: 30648672100013 - Code activité: 555

## **6. ANIMATION / COMMISSION REPAS**

A l'occasion du nouvel an Chinois, le 14 février 2013, une animation est prévue, une tombola sera organisée.

Lors du repas de Noël, 298 repas ont été servis, de ce fait, 149 euros seront reversés au restaurant du cœur.

## **7. CAFETERIA**

Le problème de fermeture de la cafétéria pendant les vacances scolaires est évoqué. Nous constatons que ce fait est devenu systématique, alors qu'initialement cela était prévu uniquement pour juillet et août.

L'Areos lorqu'elle autorisera la fermeture de la cafétéria, demandera à Ansamble de servir le café : mise à disposition de cafetière gratuite et vente pod à charge du client.

**La Prochaine REUNION est fixee le mardi 19 février à 9h30**

La Présidente de l'AREOS  
Annick DAVOULT

